financement du programme d'infrastructure et celui-ci étant en voie d'exécution, il s'agit de poursuivre les aménagements prévus. A mesure que s'accroissent les effectifs confiés aux commandants de l'OTAN et qu'on s'applique à les intégrer dans une force d'action défensive, le manque d'installations suffisantes se fait de plus en plus sentir. Les commandements suprêmes ont donc proposé au Comité militaire que les pays membres entreprennent en 1953 une nouvelle fraction du programme d'infrastructure. Bien qu'il fût impossible d'obtenir les fonds requis pour donner suite à toutes les recommandations, les ministres ont approuvé un programme de dépenses d'environ 80 millions de livres, remettant à une réunion ultérieure les décisions relatives aux autres parties du programme.

Dans son rapport, le Comité militaire a révélé les progrès sensibles réalisés dans l'instruction et l'efficacité des forces nationales mises à la disposition des commandants suprêmes; on y lit aussi que les manœuvres combinées terre-air-mer ont fait apparaître une amélioration marquée de la coopération entre les unités, ainsi qu'au niveau des états-majors. Il a été convenu que, dans la mesure où les ressources disponibles ne permettraient pas de réaliser tout ce que les planificateurs militaires estiment souhaitable, on devrait dans l'avenir s'appliquer à améliorer la qualité des forces de l'alliance et celle de leurs unités de soutien actuelles plutôt qu'à accroître le nombre des divisions.

Examen annuel

Il sera tenu compte de ce point de vue lorsque l'examen annuel qui se poursuit présentement en sera à son stade final, au printemps de 1953. On a décidé d'entreprendre cette étude d'ensemble des programmes de défense nationale à la suite de l'enquête menée avec succès en 1951-1952 par le Comité provisoire du Conseil établi lors de la réunion d'Ottawa. Ce Comité avait présenté un rapport relatif aux facteurs économiques et politiques influant sur les divers programmes de défense nationale. Les autorités civiles et militaires se rendent compte que la puissance de l'OTAN ne saurait se ramener à une simple question d'effectifs. Cette puissance dépend de celle de chacun des pays membres, lesquels doivent jouir individuellement d'une prospérité économique et d'une stabilité politique leur permettant de jouer chacun leur rôle dans la défense de la région atlantique. Le Conseil a donc ordonné une façon les pays membres pourraient le mieux contribuer à faire de l'OTAN une alliance robuste.

C'est le Secrétariat international qui poursuit en ce moment l'examen annuel pour 1952, sous la direction du Conseil et avec l'assistance de délégations nationales. Le premier rapport, présenté aux ministres réunis à Paris, a révélé que les objectifs fixés pour 1952 en matière d'effectifs ont été en grande partie atteints. Les plans prévoient un redoublement des efforts individuels et collectifs en 1953, pour accroître, améliorer et renforcer les moyens existants. Quand l'examen sera terminé, au printemps, les commandements suprêmes seront sans doute mieux fixés sur les forces qui seront mises à leur disposition au cours de la prochaine période.

Les ministres ont décidé de se réunir de nouveau au printemps de 1953, quand sera rédigé le rapport final sur l'examen annuel, afin de se mettre d'accord sur la contribution la plus efficace que leur pays pourra apporter aux forces intégrées. On trouvera ci-dessous le texte du communiqué final publié à l'issue de la réunion ministérielle.

LE COMMUNIQUÉ DE L'OTAN

La session ministérielle tenue par le Conseil atlantique s'est terminée aujourd'hui à Paris. Présidée par M. Ole Bjorn Kraft, ministre des Affaires étrangères du Danemark, elle a réuni trente-deux ministres des Affaires étrangères, des Finances, des Affaires économiques et de la Défense.